



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 113292

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la recommandation émise par l'Académie de médecine fin novembre 2006 en vue d'une meilleure évaluation clinique des eaux minérales. L'Académie de médecine appelle au développement de la recherche clinique dans les eaux minérales, leurs vertus thérapeutiques étant « plus souvent alléguées que scientifiquement démontrées ». Elle préconise ainsi de mieux préciser leur utilisation chez les nourrissons, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades atteints d'ostéoporose, de lithiase rénale, d'affections cardiovasculaires, d'insuffisance rénale..., ainsi que les indications et les contre-indications d'eaux minérales à composition particulière (riches en calcium, en sulfates, en magnésium...). Dans l'exemple de l'ostéoporose, plusieurs travaux se sont attachés à démontrer une biodisponibilité équivalente entre le calcium de l'eau minérale et celui des laitages. Mais peu d'études ont été consacrées à son effet sur la densité osseuse et aucune sur sa capacité éventuelle à prévenir les fractures osseuses, indique le rapport de l'Académie de médecine. Par ailleurs, le rôle des anions, bicarbonates ou sulfates, qui accompagnent le calcium, reste controversé. Enfin, les experts estiment qu'il y a lieu de préciser l'action de la silice contenue dans certaines eaux sur le métabolisme osseux. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des réflexions et des actions éventuelles que lui inspirent ce rapport portant sur l'une des consommations les plus sensibles en terme de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113292

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13168